

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETE (CSPLP)

MISE EN PLACE DU PORTAIL DE  
DEVELOPPEMENT POUR LE SENEGAL

**GROUPE THEMATIQUE « SERVICES SOCIAUX DE BASE »**

*RAPPORT FINAL*

**Consultant :**  
**Aminata DOUCOURE SOW**

*Avril 2005*

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>CONTEXTE</b> .....	<b>7</b>
Contexte général.....	7
<b>Identification et caractéristiques des services sociaux de base</b> .....	<b>9</b>
<i>Analyse de la situation globale</i> .....	9
<b>I. Education et Formation</b> .....	<b>10</b>
I.1 La politique du gouvernement en matière d'éducation Formation.....	10
I.2 L'organisation du secteur de l'éducation et de la formation.....	10
I.2.1 Les secteurs de l'éducation.....	10
I.2.2 Les différents sous-secteurs.....	11
I.3 Le financement du secteur de l'éducation.....	14
I.4 Quelques statistiques et indicateurs.....	14
I.5 Les producteurs.....	15
I.6 Les sites Web.....	16
<b>II. Santé</b> .....	<b>17</b>
II.1 Politiques et programmes de santé au Sénégal.....	17
II.1.1 <i>La PECIME</i> .....	18
II.1.2 <i>Le programme National de Santé de la Reproduction (PNSR)</i> .....	18
II.1.3 <i>Le Programme national de lutte contre le SIDA (PNLS)</i> .....	19
II.1.4 <i>Le programme national de lutte contre le paludisme (le PNLP)</i> .....	20
II.1.5 <i>Le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNT)</i> .....	21
II.2 Organisation du secteur de la santé.....	21
II.3 Le financement du secteur de la santé.....	22
II.4 Indicateurs du secteur de la santé.....	23
II.5 Les producteurs du secteur de la santé.....	23
II.6 Les sites Web.....	24
<b>III. Hydraulique et Assainissement</b> .....	<b>24</b>
III.1 Situation de référence.....	24
III.1.1 <i>Eau potable et assainissement en milieu urbain</i> .....	24
III.1.2 <i>Eau potable et assainissement en milieu rural</i> .....	25
III.2 Politiques et programmes.....	26
III.3 Les producteurs et acteurs.....	28
III.4 Organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement.....	29
III.5 Statistiques et Indicateurs du secteur.....	29
III.6 Les sites Web.....	29
<b>IV. Environnement et cadre de vie</b> .....	<b>30</b>
IV.1 Situation de référence.....	30
IV.2 Politique et programmes.....	30
IV.2.1 <i>La restructuration et la régularisation foncière</i> .....	31
IV.2.2 <i>Les Zones d'Aménagement Concerté</i> .....	31
IV.3 Le financement du secteur de l'habitat.....	32
IV.4 Les Producteurs.....	32
IV.5 Les sites Web.....	34
<b>V. L'électrification</b> .....	<b>34</b>
V.1 Situation de référence.....	34
V.2 Politiques et programmes.....	35
V.2.1 <i>La Société sénégalaise d'Electricité (Sénélec)</i> :.....	36
V.2.2 <i>La Commission de Régulation du secteur électrique (CRSE)</i> :.....	36
V.2.3 <i>L'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER)</i> :.....	36
V.3 Le financement du secteur de l'électricité.....	37
V.4 Les producteurs.....	37
V.5 les sites Web.....	37
<b>VI. Les transports</b> .....	<b>37</b>
VI.1 Les Routes.....	38
VI.1.1 <i>Situation du secteur</i> .....	38

VI.2	Transport urbain et rural.....	39
	VI.2.1 Situation du secteur.....	39
	VI.2.2 Politiques et programmes.....	40
VI.3	Le financement du secteur des infrastructures routières.....	41
VI.4	Les producteurs.....	41
<b>VII.</b>	<b>Sports.....</b>	<b>41</b>
VII.1	La politique sportive.....	42
VII.2	Organisation du secteur des sports:.....	42
	VII.2.1 Le Comité National Olympique et sportif du Sénégal (CNOSS).....	42
	VII .2.2 Les Fédérations.....	43
	VII .2.3 Les Comités nationaux.....	43
	VII .2.4 Les Nawétanes.....	43
VII.3	Le financement du secteur des sports.....	44
VII.4	Les producteurs.....	44
	VII.4.1 -La Direction de la haute Compétition ;.....	44
	VII.4.2 La Direction des Activités physiques et sportives ;.....	45
	VII.4.3 La Direction de la Formation et du Développement sportif.....	45
	VII .4.4 Le Centre national d'Education populaire et sportive (CNEPS).....	45
VII.5	Quelques sites Web.....	45
<b>VIII.</b>	<b>Loisirs.....</b>	<b>45</b>
VIII.1	Organisation du secteur.....	46
	VIII .1.1 La Division des Etudes et Projets.....	46
	VIII.1.2 La Division des Activités de Loisirs.....	46
VIII.2	Quelques sites web.....	46
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>47</b>
	<b>SITES UTILES.....</b>	<b>50</b>
	<b>LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....</b>	<b>51</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AATR	Agence Autonome des Travaux Routiers
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ADM	Agence pour le Développement Municipal
AFD	Agence Française de Développement
AISEP	Année Internationale du Sport et de l'Education Physique
ALG	Adduction du lac de Guiers
ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural
APD	Aide Publique au Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
BAD/FAT	Banque africaine pour le développement
BCI	Budget Consolidé d'investissement
BF	Borne fontaine
BHS	Banque de l'Habitat du Sénégal
BICIS	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie
BP	Branchement Particulier
BST	Banque Sénégalaise Tunisienne
CAS/PNDS	Cellule d'Appui et de Suivi du PNDS
CBAO	Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CEFOREP	Centre de Formation de Recherche en Santé de la Reproduction
CEREEQ	Centre Expérimental de Recherche et d'Etudes pour l'Equipement
CETUD	Conseil exécutif des transports urbains de Dakar
CETUD	Conseil exécutif des transports urbains de Dakar
CMS	Commission Macro-économique et Santé
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNEPS	Centre National d'éducation Populaire et Sportive
CNOS	Comité National Olympique et Sportif du Sénégal
CONFESJES	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays ayant le Français en partage
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage
CPN	Consultation Périnatale
CR	Communauté rurale
CRSE	Commission de régulation du secteur de l'électricité
CSPLP	Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DALN	Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
DAT	Direction de l'aménagement du territoire
DB	Direction des bourses
DCES	Direction des constructions et de l'Equipements Scolaires
DEA	Diplôme d'études approfondies

PAST	Programme d'Ajustement Sectoriel du Transport
PDDS	Plan Départemental de Développement Sanitaire et Social
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PECIME	Prise en Charge Intégré des Maladies de l'Enfant
PEPAM	Programme Eau potable et Assainissement du Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PNAT	Plan national d'Aménagement du Territoire
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire et Social
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNLP	Programme National de Lutte Contre le Paludisme
PNLS	Programme National de Lutte Contre le Sida
PNSR	Programme National de Santé et de Reproduction
PNT	Programme National de Lutte Contre la Tuberculose
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PODES	Plan de Développement Economique et social
PRDS	Plan Régional de Développement Sanitaire et Social
PROCER	Projet d'appui aux communautés rurales
PROGEDE	Programme de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution
PSIDEL	Programme de soutien aux initiatives de développement local
PST	Programme sectoriel des transports
PTB	Petit train bleu
PTIP	Programme triennal d'investissements publics
PVVIH	Porteurs Vivants de VIH
QUID	Questionnaire unifié des indicateurs de développement
RBM	Roll Back Malaria
SCAT URBAM	Société Centrale d'Aménagement des terrains urbains
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Sénégalaise d'Electricité
SGBS	Société générale des banques du Sénégal
SICAP	Société immobilière du Cap Vert
SMN	Santé maternelle et du nouveau né
SNHLM	Société nationale des habitations à loyer modéré
SONES	Société nationale des eaux du Sénégal
SONU	Soin Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SR	Santé de la Reproduction
TPM+	Tuberculose Pulmonaire à Frottis Positif
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UASSU	Union des Associations Scolaires et Universitaires
UNFPA	Fonds Nations Unies pour les Activités de la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USAID	Agence d'aide au développement des USA
VAT	Vaccin anti tétanique
ZAC	Zone d'aménagement concerté

## CONTEXTE

### CONTEXTE GENERAL

Au cours des années quatre vingt dix, la communauté internationale s'est accordée à reconnaître que l'accès de tous aux services sociaux de base est primordial pour le développement et la réduction de la pauvreté.

Les stratégies qui sont actuellement proposées pour affronter les problèmes posés par le développement humain nécessitent la mise en place d'une démarche qui vise la satisfaction d'un certain nombre de priorités L'initiative 20/20 adoptée en mars 1995 à Copenhague lors du Sommet mondial sur le développement social concrétise cette démarche. Elle demande aux gouvernements des pays donateurs et des pays en développement d'allouer respectivement 20 % de l'aide publique au développement (APD) et 20% du budget national aux services sociaux de base (SSB) dont on reconnaît que l'accès a tous est primordial pour la réduction de la pauvreté.

Ces services essentiels comprennent notamment les soins de santé primaire et la santé de la reproduction, la nutrition, l'eau potable, l'assainissement et l'éducation de base.

Dans le sillage des grands sommets mondiaux des années 90 et des multiples initiatives proposées sur l'allègement du fardeau de la dette des pays moins avancés, il est apparu qu'une plus grande participation des populations à la définition, la mise en valeur et l'évolution des politiques serait porteuse de développement humain durable.

En ce début du XXIème siècle, le Sénégal est entré résolument dans la dynamique de la mondialisation de l'économie et de l'approfondissement de la démocratie en entraînant une plus grande prise de conscience de la nécessité d'apporter une réponse appropriée à la demande sociale et au delà de celle ci à la pauvreté.

Ainsi, en septembre 2000, 147 chefs d'État et de gouvernement et 189 pays se sont engagés dans la Déclaration du Millénaire à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin. Ils ont estimé que les progrès reposaient sur une croissance économique durable, qui devait faire une place centrale aux pauvres et aux droits de l'homme. L'objectif de la Déclaration est de promouvoir une approche globale et une stratégie coordonnée permettant de s'attaquer simultanément, sur un large front, à de multiples problèmes.

Il est prévu dans la Déclaration du Millénaire les huit (8) principaux objectifs suivants :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
- Assurer l'éducation primaire pour tous
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile et infanto juvénile
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- Assurer un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les pays riches se sont engagés à apporter un appui direct aux pays en développement sous forme d'une aide et de mesures concernant le commerce, l'allègement de la dette et les investissements.

Les experts internationaux ont également retenu des indicateurs afin d'évaluer les progrès réalisés entre 1990 et 2015, échéance qui a été retenue pour atteindre les cibles.

C'est dans ce contexte et en cohérence avec les orientations retenues dans le cadre de la préparation du Xème Plan de développement économique et social PODES 2002/2007 que le Sénégal a élaboré un « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) » à la suite de son éligibilité à l'Initiative d'allègement de la dette des Pays Pauvres très Endettés en Juin 2000. Ce document a été approuvé en décembre 2002 par le Fonds Monétaire International et par la Banque Mondiale, au terme d'un processus national de préparation, d'élaboration et de validation de plus d'un an.

Le DSRP présente une stratégie globale et son élaboration a impliqué, aussi bien au niveau local que national, l'ensemble des acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile et les partenaires au développement. Cette stratégie vise à créer les conditions propices à une croissance durable et une lutte efficace contre la pauvreté.

Du fait du processus participatif qui fonde sa légitimité, le DSRP constitue un cadre de référence pour les interventions des partenaires au développement et un ensemble d'objectifs assortis de cibles chiffrées ou indicateurs qui doivent être atteints entre 2003 et 2015.

Pour la réalisation de ces objectifs, une Stratégie de Réduction de la Pauvreté articulée autour de quatre leviers fondamentaux a été retenue au cours du processus participatif du DSRP.

Il s'agit de : (i) la création de richesses dans un cadre macroéconomique sain, (ii) le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, (iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et (iv) une approche participative de mise en œuvre et de suivi évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.

Par ailleurs, le Sénégal s'est engagé dans, un nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique NEPAD qui se propose de combler le retard pris par le continent.

Ce qui confirme le pari de l'intégration régionale voire continentale comme base d'insertion réussie dans l'économie mondiale.

### **Contexte spécifique**

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, un ambitieux projet de mise en ligne de l'information relative au développement sur un portail internet « Portail de développement pour le Sénégal » a été entrepris. En collaboration avec Planet Finance, la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté projette de réaliser un site généraliste, convivial et encyclopédique pour le Sénégal ; ce site permettra d'afficher, de coordonner et de promouvoir toutes les actions et programmes entrepris en matière de développement et de lutte contre la pauvreté. Le portail sera un instrument efficace qui permettra les échanges et les informations sur toutes les thématiques liées au développement et à la lutte contre la pauvreté.

En vue du démarrage des travaux relatifs au portail sur le développement du Sénégal, la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté CSPLP en collaboration avec Planet Finance a mis en place les six groupes thématiques suivants pour l'élaboration du contenu du portail :

1. Création de richesse
2. Services sociaux de base
3. Groupes vulnérables
4. Environnement
5. Bonne gouvernance
6. Genre et participation

La charge de travail du groupe thématique SSB étant assez importante, les membres du groupe ont décidé de faire appel à un consultant pour : l'identification et l'organisation du contenu du portail relatif au thème, la collecte des informations, l'identification des acteurs et l'évaluation des différentes sources. L'étude sur le thème SSB s'est effectuée durant la première quinzaine du mois d'avril 2005.

### **Identification et caractéristiques des services sociaux de base**

La pauvreté ne se limite pas aux restrictions qui découlent d'une insuffisance de revenus monétaires, même si cet aspect est le plus en vue. Elle prive également les personnes qui en sont touchées de disposer des moyens les plus simples de mener une vie créative et épanouie et d'exploiter toute opportunité de développement qui s'offre. Ainsi, les individus en mauvaise santé ou les analphabètes, par exemple, se retrouvent assez souvent exclus des décisions importantes qui les concernent.

### **ANALYSE DE LA SITUATION GLOBALE**

Les services sociaux de base sont caractérisés dans leur ensemble par une insuffisance en qualité et en quantité dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement et en électricité. L'analphabétisme est important (48,9 %)¹ et l'accès des populations à une formation technique et professionnelle adéquate est difficile ; on note également une insuffisance des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires.

C'est pour cette raison que le programme triennal 2005-2007 a mis un accent particulier sur les investissements dans le secteur quaternaire qui bénéficie d'un montant global de 683.456 millions de francs CFA soit 47.2% des investissements de l'ensemble du programme ; ce qui correspond à une hausse de 15.6% par rapport au programme triennal 2004-2006. Cela se justifie par une forte augmentation de la contribution de l'état dans les secteurs sociaux ainsi que le démarrage prévu d'importants projets et programmes dans les domaines de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation, de l'habitat et de l'urbanisme.

<b>Secteur quaternaire (sous secteurs)</b>	<b>Montant (Millions de Fcfa)</b>	<b>%</b>
Hydraulique urbaine- assainissement	151 862	22
Culture - Jeunesse - Sports	6 027	1
Urbanisme - habitat décentralisation	106 470	16
Santé nutrition	136 075	20
Education formation	100 761	14.7
Développement social	30 303	4
Equipements administratifs	101 234	15
Etudes recherches	1 000	0.2
Appui institutionnel assistance technique	49 724	7.1
<b>TOTAL</b>	<b>683 456</b>	<b>100</b>

Source : PTIP 2005-2007

¹ Source : Site de la Direction de la prévision et des statistiques

3. L'enseignement moyen ;
4. L'enseignement secondaire général ;
5. La formation professionnelle et technique ;
6. L'enseignement supérieur.

A chacun de ces niveaux, on retrouve à côté de l'enseignement public, un enseignement privé qui s'est beaucoup diversifié et développé ces dernières années.

L'éducation intégratrice et l'éducation des filles occupent une place de plus en plus importante dans l'ambition du système à réduire les disparités engendrées par les handicaps de tous ordres. En effet, la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques en éducation et l'enrôlement massif des filles à l'école sont perçus désormais comme des stratégies pour le pouvoir d'un service d'éducation plus équitable et plus démocratique.

#### ◆ L'éducation non formelle

Le secteur de l'éducation non formelle, placée sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, comprend les volets suivants :

1. L'alphabétisation fonctionnelle ;
2. Les écoles communautaires de base ;
3. Les écoles de troisième type ;
4. L'enseignement arabe ;
5. Les structures d'éducation qualifiante des jeunes et des adultes.

L'ambition affichée pour le développement de ce secteur est à la mesure des enjeux du développement durable qui doit nécessairement s'appuyer sur la qualité des ressources humaines disponibles.

#### 1.2.2 Les différents sous-secteurs

##### ◆ L'éducation formelle

###### ▪ *L'éveil, la protection de la petite Enfance et l'éducation préscolaire*

La Petite Enfance (0 à 6 ans) apparaît aujourd'hui comme une des priorités du développement national. La création en 2004 de l'Agence Nationale de la case des tout petits (ANCTP) rattachée à la Présidence de la République traduit cette volonté politique.

Destinée aux enfants âgés de 3 à 6 ans, l'éducation préscolaire se développe essentiellement dans les villes (72% des établissements sont localisés à Dakar, Thiès et Ziguinchor). Elle comprend 3 niveaux : la petite, la moyenne et la grande section. Dans cette perspective, la prise en charge de la petite enfance est apparue comme une nécessité qu'il fallait traduire par l'abaissement de l'âge de la cible à la tranche de 0 à 6 ans.

Désormais les nouveaux objectifs seront axés sur le développement et l'éveil de la Petite enfance dans une approche qui intègre l'éducation, la santé et la nutrition.

Il s'agit notamment :

- d'élargir l'accès en variant et en adaptant les structures de prise en charge de la Petite Enfance, notamment la frange défavorisée.
  - de réadapter le curriculum pour la Petite Enfance
  - d'expérimenter de nouvelles structures d'accueil de la Petite Enfance et d'innover dans le recrutement et la gestion du personnel enseignant.
- *L'enseignement élémentaire*

L'enseignement élémentaire est destiné à faire acquérir aux enfants de 7 à 12 ans les connaissances de base : lecture, écriture, calcul, connaissance du milieu, savoirs utiles et compétences indispensables pour mieux vivre en communauté et préparer l'accès aux niveaux supérieurs. D'une durée de six ans, il se subdivise en : cours d'initiation (CI), cours préparatoire (CP), cours élémentaire première année (CE 1), cours élémentaire deuxième (CE 2), cours moyen première année (CM1) et cours moyen deuxième année (CM2). L'enseignement de la langue arabe est dispensé à titre facultatif pendant quatre ans.

Pour le recrutement des élèves, le Gouvernement accorde la priorité aux enfants de 7 ans. Les plus jeunes (6 ans) sont admis à la limite des places disponibles, s'ils ont terminé le cycle préscolaire. Le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFFE) sanctionne la fin réussie du cycle élémentaire. Le même examen sert depuis 1992 de mécanisme de sélection pour l'accès à l'enseignement moyen.

L'éducation des filles constitue, dans le cadre des objectifs de scolarisation universelle, une dimension essentielle pour renforcer la lutte pour la réduction des disparités. En même temps, cet aspect de la lutte contre la pauvreté apparaît comme un facteur de bonification du taux brut de scolarisation.

Dans cette perspective, le Sénégal a connu dans un passé récent un vaste mouvement pour l'inscription massive des filles à l'école qui est à la base de l'amélioration significative du taux Brut de Scolarisation des filles, surtout dans les zones peu favorables à la fréquentation scolaire des filles.

▪ *L'enseignement moyen*

Il est dispensé dans les Collèges d'Enseignement Moyen (CEM) dont le cycle dure 4 ans, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. C'est un prolongement de l'enseignement élémentaire. Le taux de transition CM 2 / 6<sup>e</sup> est de 36,1% en 1999/2000, pour le privé et le public. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un curriculum qui lui assigne des finalités propres.

▪ *L'enseignement secondaire général*

L'enseignement secondaire général comprend 3 années d'études (de la seconde à la terminale) ; il a accueilli, en 1999/2000, 53,8% des sortants de l'enseignement moyen. Il offre deux séries d'études : une série littéraire « L », avec deux options (L 1 ou L 2) selon les langues étrangères et une série scientifique « S », avec deux options (S 1 ou S 2) regroupant soit les sciences économiques et expérimentales, soit les mathématiques. Les études sont sanctionnées par le baccalauréat.

▪ *L'enseignement technique et la formation professionnelle*

C'est un enseignement dispensé dans les lycées techniques et des écoles de formation professionnelle qui a souvent changé de tutelle. Placé sous la responsabilité d'une seule direction en l'occurrence, la Direction de l'enseignement moyen secondaire, technique et professionnelle.

La Formation permanente et le perfectionnement des adultes sont pris en charge par des organismes publics et privés.

Concernant la formation professionnelle, le Gouvernement se propose de restructurer les centres de formation professionnelle en vue de permettre une autonomie relative de ces structures, et leur adaptation au marché du travail. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des programmes de formation, et sur la promotion et la participation des employeurs et des bénéficiaires aux coûts de la formation.

- *L'enseignement supérieur*

Il est dispensé aux élèves titulaires du baccalauréat, dans les universités et institutions de formation couvrant des domaines de savoir de plus en plus diversifiés. Ces universités et instituts forment aux diplômés les plus élevés et entretiennent de plus en plus de relations avec les universités étrangères d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Ils accueillent également des étudiants venant d'Afrique et du monde.

La gestion de l'Enseignement supérieur est confiée au Ministère de l'éducation.

- ◆ **L'éducation non formelle**

- *L'alphabétisation fonctionnelle*

Elle prend en charge les personnes de plus de 15 ans. Sous la coordination du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales ; le champ est ouvert à des initiatives diverses. Participent à sa mise en œuvre, plusieurs ONG, sociétés et organismes de développement, associations culturelles et Ministères tels que : celui de l'Éducation, de l'Agriculture et de l'Élevage, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et de l'Industrie, de la Santé et de la Prévention médicale, etc.

Il convient de noter qu'un véritable programme national cohérent de lutte contre l'analphabétisme n'a été élaboré qu'avec le colloque de Kolda de 1993. Le Plan d'action d'éradication de l'analphabétisme (73,1% en 1988) qui s'en est suivi, s'assigne comme objectif prioritaire la réduction du taux d'analphabétisme de 5% par an afin de le ramener à 30% en 2004.

- *Les écoles communautaires de base*

Elles prennent en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans, non scolarisés ou déscolarisés très tôt, en leur donnant accès à un cycle complet d'éducation de base à dominante pratique et pré-professionnalisante en langues nationales et en français d'une durée de quatre ans.

Trois profils de sortie possibles s'offrent aux produits des ECB : l'accès au formel par les passerelles aménagées à cet effet, l'insertion directe dans la communauté, l'accès à des structures de formation professionnelle.

- *Les écoles de 3<sup>ème</sup> type*

Ce sont les autres formes d'écoles hors normes, dont celles de la rue, organisées par des organismes non formels et non standardisés que le système doit s'efforcer d'accompagner à défaut de capturer.

- *Enseignement de l'Arabe*

L'Arabe largement utilisé dans le non formel, est enseigné à titre facultatif dans les écoles maternelles et primaires et sur option dans les établissements du Moyen –secondaire et du supérieur. A l'école primaire, l'Arabe a un double statut : il est à la fois médium et objet d'enseignement, ce qui lui confère son importance sur le plan socioculturel et religieux au Sénégal.

Dans le secteur du non formel, des structures de prise en charge de l'enseignement de la langue arabe émergent de plus en plus dans l'espace éducationnel sous l'appellation d'écoles franco-arabes, de « daaras » (écoles coraniques) et de centres d'alphabétisation.

▪ *Les structures d'éducation qualifiante des jeunes et des adultes*

Il s'agit, dans le nouveau contexte de la planification, de promouvoir des structures capables de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante. Par leurs approches, ces structures auront pour mission de capter toute la dimension de la réduction de la pauvreté ainsi que la lutte contre les disparités.

### **I.3 Le financement du secteur de l'éducation**

Le système éducatif est financé notamment par le budget de l'Etat qui est le plus important bailleur, l'aide internationale, le secteur privé et les collectivités locales.

D'importants progrès ont été réalisés pour le renforcement du système éducatif qui est un axe central de lutte contre la pauvreté. Si la parité est en passe d'être atteinte dans l'élémentaire, tel n'est pas encore le cas dans les autres niveaux. En outre, bien que substantiel (100.761 millions de Fcfa, représentant 15% des investissements programmés pour le secteur du quaternaire), le volume des ressources publiques mobilisées demeure insuffisant au regard des objectifs à atteindre et des besoins en éducation.<sup>2</sup>

L'Etat de financement du sous secteur se présente comme suit :

- Financement acquis : 94.961 millions (94%)
- Financement en négociation : 5.800 millions (6%)

Le financement acquis est assuré par les ressources internes (32%), des subventions (32%) et des prêts concessionnels (36%).

Les collectivités locales et rurales participent également dans le financement de l'éducation même s'il est difficile d'apprécier leurs dépenses.

### **I.4 Quelques statistiques et indicateurs**

INDICATEURS		RESULTATS					OBJECTIFS				
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2010	2015
Taux brut de scolarisation élémentaire	National	68,30%	69,40%	71,6%	75,8%	79,9%	82,2%	85,5%	88,9%	98,0%	100,0%
	Fille	63%	64,80%	67,60%	72,3%	77,3%	>78%	>80%	>80>	>90%	>98%
	Garçon	73,50%	73,90%	75,50%	79,3%	82,4%	>82%	>85%	>85%	>95%	100%

<sup>2</sup> Source : Programme Triennal d'Investissements Publics PTIP 2005/2007

Taux d'admission au CI	National	81,70%	83,10%	84,70%	85,1%	91,1%	96,4%	100%	100%	100%	100%
	Fille	78,90%	73,80%	84,40%	81,0%	93,9%	95,0%	100%	100%	100%	100%
	Garçon	84,60%	92,30%	84,90%	89,5%	90,4%	91,0%	100%	100%	100%	100%
Taux d'achèvement pour l'élémentaire	National	ND	ND	ND	44,0%	48,3%	53,1%	58,3%	64,1%	85,0%	100%
	Fille	ND	ND	ND	42,4%	46,6%	51,5%	57,0%	63,0%	85,0%	100%
	Garçon	ND	ND	ND	45,6%	49,8%	54,5%	59,5%	65,1%	85,0%	100%
Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette		13.50%	11.82%	14.95%	16.38%	18.11%	22,00%	25,00%	27,00%	>30%	>30%

ND : Non disponible

Sources : Statistiques scolaires-DPRE/Ministère de l'Education- Loi de Finances DGF/MEF  
Indicateurs DSRP Mayacine Camara CSPLP Avril 2005

### I.5 Les producteurs

Le Ministère de l'Education présente une organisation bipolaire avec d'une part, des directions traditionnelles et, d'autre part, un nombre important de services et divisions.

Les directions traditionnelles sont constituées par les directions d'enseignement (élémentaire, moyen et secondaire général et supérieur) et les directions logistiques (administration générale, planification, constructions scolaires, bourses).

- Direction de l'éducation préscolaire (DEP) Tél. : 842 40 35
- Direction de l'enseignement élémentaire (DEE) Tél. : 821 55 23 / Fax : 823 31 07
- Direction de l'enseignement moyen et secondaire général (DEMSG) Tél.: 822 18 62 / Fax : 823 36 61
- Direction de l'enseignement supérieur (DES) Tél. : 821 08 81
- Direction de l'administration générale et de l'équipement (DAGE) Tél.: 821 44 81 / Fax : 822 16 18
- Direction de la planification et de la réforme de l'éducation (DPRE) Tél. : 821 07 62 / Fax : 821 13 76
- Direction des constructions et équipements scolaires (DCES) Tél. : 822 01 41 Fax : 8222 50 27
- Direction des bourses (DB) Tél. : 821 38 22 / Fax : 823 64 58

- *Direction des ressources humaines (DRH)* Tél. : 823 31 06
- *Direction de l'alphabétisation et des langues nationales (DALN)* Tél. : 842 24 82  
Fax : 842 24 83
- *Direction de l'enseignement secondaire technique (DEST)* Tél. : 821 52 21  
Fax : 821 94 22
- *Direction de la formation professionnelle (DFP)* Tél.: 822 25 68

## I.6 Les sites Web

Le Ministère de l'éducation a mis en place un site bien renseigné qui permet d'accéder à toutes les informations dans le domaine de l'éducation et la formation : portail de l'éducation au Sénégal. [www.education.gouv.sn](http://www.education.gouv.sn)

Par ailleurs, le Programme Décennal de l'Education et de la Formation pour le Sénégal est conçu dans le cadre de l'initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. L'état Sénégalais, par l'intermédiaire du Ministère des finances, participe à hauteur de 80% aux côtés d'un ensemble de bailleur de fonds, partenaires techniques et financiers suivants :

L'ACDI, Agence canadienne de développement international intervient au niveau de l'alphabétisation, du curriculum et du Projet des volontaires. <http://www.acdi-cida.gc.ca/index.htm>

L'AFD Agence Française de Développement, <http://www.afd.fr/> intervient au niveau de l'accès pour l'enseignement élémentaire, de la qualité et la gestion.

La Banque Africaine de Développement, intervient au niveau de l'accès, de la qualité et de la gestion pour l'enseignement élémentaire, moyen secondaire, l'alphabétisation et l'enseignement technique et formation professionnelle. <http://afdb.org>

La Banque Mondiale constitue le plus important bailleur après l'état, en terme d'appui financier (sous forme de prêts). Elle intervient, à travers l'IDA (International Development Association), sur toutes les composantes et tous les systèmes d'enseignement du PDEF. <http://worldbank.org>

La Banque islamique de développement, intervient dans les trois composantes, au niveau de l'élémentaire et du moyen secondaire mais plus particulièrement dans l'enseignement franco-arabe (60% de son financement) <http://www.isdb.org/>

La Coopération allemande, à travers la GTZ : <http://www.gtz.de/> et le KfW <http://www.kfw.de/DE/>, intervient dans le programme de relance de l'éducation en Casamance.

La Coopération française, organe d'aide au développement du Ministère français des affaires étrangères, ...AFD, PEES... <http://www.cooperation.gouv.fr/>

Le Fonds nordique intervient dans l'éducation spéciale et intégratrice et les manuels scolaires, en particulier dans la politique de libéralisation de l'édition. <http://www.ndf.fi/>

Le programme de renforcement des Systèmes d'information statistique de l'éducation La DPRE et la CIME travaillent en étroite collaboration avec le Sised en appui sous-régional aux statistiques et à la carte scolaire. <http://www.dakar.unesco.org/sised>

La JICA intervient essentiellement sur l'accès à l'élémentaire. <http://www.jica.go.jp>

L'UNICEF intervient dans le domaine de l'éducation... <http://www.unicef.org/french>

L'USAID, organe de la coopération des Etats-Unis d'Amérique, intervient sur l'accès au moyen. <http://www.usaid.gov/>

La Coopération italienne intervient dans le domaine du renforcement des capacités techniques de l'Université de Dakar, ainsi que pour l'appui à l'éducation primaire et aux cantines scolaires en Casamance et dans d'autres régions du Sénégal. <http://www.ambitaliadakar.sn>

La CONFEMEN est la plus ancienne institution de la Francophonie. Depuis sa création en 1960, la CONFEMEN oeuvre pour la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle et technique <http://www.confemen.org>

Agence nationale de la case des tout petits : [www.case-toupetit.sn](http://www.case-toupetit.sn)

## **II. SANTE**

### **II.1 Politiques et programmes de santé au Sénégal**

Depuis 1995, l'Etat a initié une réforme en profondeur de la politique de santé. Pour la mise en œuvre des actions, des plans de développement sanitaires et sociales ont été élaborés au niveau des régions et des districts (PRDS et PDDS) fondés sur les objectifs généraux contenus dans la Déclaration de Politique Nationale de Santé à savoir : (i) améliorer l'état de santé des populations; (ii) améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables ; (iii) réduire la prévalence des fléaux sociaux.

La politique de santé du Sénégal s'appuie également sur les engagements arrêtés au niveau international et suivis par l'OMS (recommandations du rapport sur Commission macroéconomique et santé CMS et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'élaboration d'un Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS) a permis de construire une vision prospective pour l'évolution du secteur de la santé et de l'action sociale sur la période 1998-2007. Les principales orientations retenues par le PNDS portent sur : (i) les réformes institutionnelles; (ii) l'amélioration de l'accès aux services; (iii) l'amélioration de la qualité des services; (iv) le développement des ressources humaines; (v) l'amélioration de la performance des programmes de santé de la reproduction; (vi) le renforcement de la surveillance épidémiologique et du contrôle des grandes endémies; (vii) la promotion des mesures d'hygiène de protection individuelle et collective; (viii) l'appui au secteur privé et à la médecine traditionnelle; (ix) le développement de la recherche opérationnelle en santé; (x) l'amélioration du cadre de vie des familles démunies et des groupes sociaux vulnérables; (xi) l'appui institutionnel.

Ces orientations sont traduites en actions à travers un Programme de Développement Intégré du Secteur de la Santé (PDIS) dont la mise en œuvre permet d'atteindre les objectifs prioritaires du secteur pour les cinq prochaines années couvrant la période 1998-2002. Ces objectifs sont : (i) réduire la mortalité maternelle et infanto-juvénile; (ii) réduire l'indice de fécondité; (iii) améliorer le cadre de vie des familles démunies. Accès égal à des soins de qualité ?

Outre le PDIS, plusieurs programmes de santé dont la plupart concernent la promotion de la santé maternelle et infantile sont en cours d'exécution. Il s'agit du Programme Elargi de Vaccination (PEV), du Programme National (PN) de Lutte contre les Maladies Diarrhéiques, du Programme de Surveillance Nutritionnelle et Pondérale des enfants, du Programme relatif à la Santé de la reproduction, du Programme National de Planification Familiale, du Programme de Lutte contre la

Mortalité Maternelle, du Programme National de Lutte contre MST/Sida, du Programme de Santé Maternelle et Infantile, du Programme National lutte contre Paludisme, Programme National contre la Tuberculose.

### *II.1.1 La PECIME*

La Prise En Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant –PECIME- est une stratégie qui contribue à la réduction de la mortalité et de la morbidité des enfants de 0 à 5 ans, en se focalisant sur les principales causes de mortalité chez l'enfant. C'est une approche qui couvre les aspects curatifs, préventifs et elle permet la rationalisation des coûts liés à la Santé.

L'objectif de cette stratégie est de contribuer d'ici l'an 2007 à :

- la réduction de la mortalité infantile de 10%
- la réduction de la morbidité infanto-juvénile de 30%

Elle comporte plusieurs composantes :

- le renforcement des compétences du personnel
- Le renforcement du système de santé

L'amélioration des pratiques familiales et communautaires

#### **Objectifs spécifiques de la PECIME**

- Amener 80% des agents de santé à prendre en charge des enfants malades âgés de moins de 5 ans conformément aux directives PECIME dans 55 districts;
- Accroître la capacité fonctionnelle de 80% des structures de santé pour la mise en œuvre de la PECIME dans 55 districts ;
- Amener 60% des ménages à adopter les pratiques familiales clés pour la santé et la nutrition des enfants de moins de 5 ans dans 55 districts.

### *II.1.2 Le programme National de Santé de la Reproduction (PNSR)*

Ce programme dans son volet Santé Maternelle a adopté une nouvelle orientation tendant à accorder la priorité aux soins obstétriques. Cette lutte pour être efficace doit être associée à une promotion de la Planification familiale. L'objectif de ce programme est de réduire de moitié d'ici 2010 la mortalité maternelle observée en 2000.

Les stratégies mises en oeuvre par ce programme :

- Amélioration de l'offre de service de SMN/PF et SONU ; en rendant disponibles et acceptables les soins de SMN/PF et SONU particulièrement pour les femmes les plus démunies; en rendant disponibles à tous les niveaux un personnel qualifié; en apportant un équipement et du matériel adéquat.
- Renforcement du système de référence ; en reliant de manière efficace les prestataires et les circuits de références.
- Renforcements des capacités des individus, des familles et de la communauté ; ceci à travers des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale pour une meilleure utilisation des services.
- Plaidoyer pour une augmentation des ressources et pour une prise de décisions favorables à la Santé de la Reproduction.

- Renforcement du partenariat
- Formation en SR à la faculté de Médecine, à l'ENDSS et au CEFOP

Les objectifs spécifiques de la PNSR sont les suivants :

- Rendre disponible les soins SMN/ PF et SONU à tous les niveaux du Système de santé
- Renforcer les capacités de familles et de la communauté pour une meilleure implication de la MMN;
- Fournir à 80% des femmes enceintes des CPN de qualité;
- Porter à 80% le taux d'accouchement assisté;
- Assurer à 50% des femmes ayant accouché un suivi post-natal de qualité;
- Atteindre un taux de prévalence contraceptive de 20% avec une progression annuelle moyenne de 3%;
- Réduire de 50% le taux de prévalence de l'infertilité et de l'infécondité;
- Réduire de 50% le taux des avortements spontanés et provoqués;
- Réduire de 50% les mutilations génitales féminines;
- Réduire les actes de violence exercés sur différentes formes à l'encontre des femmes des adolescents et des jeunes filles.

### Les principaux résultats

Le PNSR a abouti à des résultats dont les plus saillants sont les suivants :

- Taux de CPN1	71%
- Taux de CPN3	9%
- Taux d'accouchement assisté	48%
- Taux de prévalence contraceptive	9%
- Taux de VAT	83%
- Couverture de césarienne	1,7%

Résultats du PNSR (Sources : Evaluation finale PDIS 98/ 2002, ESIS 99, Enquête dystocies DSR/FNUAP)

#### II.1.3 Le Programme national de lutte contre le SIDA (PNLS)

Le PNLS est un programme axé sur la Prévention de l'Infection à VIH, mais qui prend aussi en charge les problèmes des infectés et de leurs enfants qui sont inhérents au développement de la maladie.

Le but du PNLS est d'aider le gouvernement du Sénégal à capitaliser les acquis de la lutte contre le VIH/ Sida, à maintenir durant la période 2001-2006 la prévalence du VIH à un niveau inférieur à 3% et avoir une vision claire des stratégies à promouvoir.

Les stratégies tournent autour de :

- la prévention ;
- la prise en charge thérapeutique et psychosociale des PVVIH, leurs enfants (orphelins et infectés du SIDA) mais aussi de leur entourage sur le plan du counselling ;
- la surveillance de la progression de l'épidémie du SIDA par la mise en œuvre d'un programme de surveillance sentinelle du virus du SIDA dans les différentes régions du pays ;
- le renforcement de la lutte contre les MST : par le biais d'approches simplifiées pour le diagnostic, le traitement de la collecte des données aux différents niveaux de la pyramide sanitaire.
- l'évaluation et la recherche ;

- la coordination, la gestion et le plaidoyer mais aussi la décentralisation du PNLS

Il est important de noter que le taux de prévalence est parfaitement maîtrisé : 1,4%

#### II.1.4 Le programme national de lutte contre le paludisme (le PNLN)

L'Initiative Africaine pour la lutte contre le paludisme introduite en 1997 par l'OMS et la stratégie mondiale appelée « Faire Reculer le Paludisme » ou « Roll Back Malaria » (RBM) lancée en 1998 par le Directeur Général de OMS ont pour finalité de réduire la morbidité et la mortalité attribuables à cette pandémie en vue de soulager les populations, de lutter contre la pauvreté et de favoriser un développement humain durable.

C'est dans ce cadre que le Sénégal a mis en œuvre le Programme National de Lutte contre le Paludisme. A cet effet, un comité de pilotage pluridisciplinaire opérationnel a été créé. L'objectif de ce programme est de réduire la morbidité et la mortalité dues au paludisme, notamment chez les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes entre 2001 et 2005.

Les objectifs spécifiques d'impact sont de :

- Réduire de 30% la mortalité attribuée au paludisme dans la population générale,
- Réduire de 20% la morbidité attribuée au paludisme dans la population générale, particulièrement chez les enfants de moins de cinq ans.
- Réduire de 50% les formes graves de paludisme chez les femmes enceintes.

Les stratégies qui ont été retenues sont les suivantes

- prise en charge correcte des cas;
- prévention et surveillance du paludisme ;
- prévention et lutte contre les épidémies dans les zones de paludisme instable ;
- application appropriée d'une politique de médicament ;
- intégration de la lutte antipaludique aux soins de santé primaires ;
- la formation ;
- l'équipement en matériel de laboratoire ;
- la recherche.

Des résultats encourageants ont été enregistrés par le PNLN comme :

- la mise en place d'un comité de pilotage multidisciplinaire;
- la formation des médecins des districts, régions et hôpitaux départementaux et régionaux;
- la formation des infirmiers, sages-femmes et agents de santé communautaires;
- l'amélioration de la qualité de la prise en charge des cas dans les structures de santé;
- la formation des EPS de districts et de régions;
- la mise en place de centres d'imprégnation de moustiquaires dans les districts;
- la surveillance de la sensibilité du Plasmodium falciparum aux médicaments de façon régulière ;
- l'élaboration récente d'un plan de gestion des épidémies de paludisme dans les zones à risque;
- l'engagement politique au plus haut niveau qui s'est traduit lors du sommet d'Abuja. A cela s'ajoute l'organisation d'un forum national sur le paludisme et la mise en œuvre d'une caravane «croisade contre le paludisme» dirigée par le Ministre de la Santé lui-même à travers les dix régions du Sénégal.

Au cours de cette caravane, le Ministre de la santé a pris la décision de procéder à la baisse des prix de vente des antipaludiques au niveau des structures de santé. L'obtention d'une subvention spéciale a également permis de réduire le coût des moustiquaires imprégnées.

### II.1.5 Le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNT)

La lutte contre la tuberculose figure parmi les priorités définies par le Ministère de la Santé. C'est pourquoi, les activités de prise en charge de la tuberculose font partie intégrante des plans de développement sanitaire des districts et des régions. Ce programme vise à réduire la morbidité et la mortalité de la tuberculose en améliorant la prise en charge des patients dans un contexte de décentralisation

L'engagement politique du ministère de la Santé se traduit par :

- la mise en place d'une unité centrale responsable de la lutte antituberculeuse pour l'ensemble du pays.
- la responsabilisation du niveau régional, niveau administratif entre le niveau central et le niveau du district.
- l'intégration des activités de prise en charge des cas dans le paquet minimum d'activités réalisé au district.
- le financement de la lutte contre la tuberculose avec un approvisionnement trimestriel des districts et semestriel de l'unité central.

L'objectif de ce programme est de guérir 80 % des cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif et vise à :

- ....- Améliorer de 5 % le taux de guérison des patients enrôlés chaque année,
- Améliorer la détection des cas TPM+ de 10% chaque année,
- Réduire le nombre de perdus de vue de 5 % par an en décentralisant le traitement directement observé aux postes de santé et en intensifiant la mobilisation sociale,
- Déterminer la proportion de tuberculeux VIH positifs chez les patients sous traitement,
- Surveiller la résistance primaire des BAAR aux médicaments antituberculeux.

## II.2 Organisation du secteur de la santé

Le système de santé du Sénégal est organisé depuis 1994 selon une structure pyramidale mise en place par le Ministère de la santé publique et de l'action sociale qui a procédé au découpage du territoire national en 54 zones opérationnelles appelées districts. Ce découpage visait à permettre un renforcement de la planification à la base afin d'harmoniser les actions en matière de santé sur le plan national. Ces zones opérationnelles comprennent chacune au minimum un centre de santé. Cette structure est ainsi constituée :

- A la base, un niveau périphérique appelé District sanitaire constitué de centres de santé et englobant un réseau de postes de santé eux mêmes supervisant les cases et les maternités rurales ;
- A l'échelon intermédiaire ou niveau régional, la structure de coordination est la région médicale ;
- Au sommet, un niveau politique comprenant le cabinet du Ministre, les directions et les services nationaux.



La carte présentée ci-dessus montre la présence active des partenaires au développement dans toutes les régions du Sénégal.

## II.4 Indicateurs du secteur de la santé

Indicateurs	Résultats					Objectifs				
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2010	2015
Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois	41%	56%	72%	70%	75%	80%	80%	80%	80%	80%
Taux de consultation primaire curative	24%	28%	33%	46%	50%	52%	54%	56%	60%	65%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	38%	40%	54%	ND	59%	62%	65%	65%	70%	75%
Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale	1.0%	1.1%	1.2%	1.5%	< 3%	< 3%	< 3%	< 3%	< 3%	< 3%
Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/age) chez les enfants de 0 à 36 mois	21.0%	19.1%	ND	ND	19%	17%	15%	14%	13%	11%
Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	5.53%	6.78%	7.96%	7.70%	7.82%	7%	8%	>= 9%	12%	15%

ND : Non disponible

Sources : Annuaire statistiques - Ministère de la santé Loi de Finances DGF/MEF

Indicateurs DSRP Mayacine Camara CSPLP Avril 2005

## II.5 Les producteurs du secteur de la santé

Le secteur est sous la responsabilité du Ministre de la Santé et de la Prévention. L'organigramme présente l'ensemble du système de santé de la périphérie au niveau central.

Au niveau central, on retrouve autour du Ministre, le Cabinet et six directions techniques :

- Direction de la Santé ;
- Direction de la Prévention
- Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement ;
- Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Direction des Établissements de Santé ;
- Direction des Études, de la Recherche et de la Formation.

Les services propres : les régions médicales

Les services rattachés au Ministère sont :

- La cellule d'appui et de suivi CAS/PNDS ;
- L'Inspection de la Santé ;
- Le Laboratoire National de Contrôle des Médicaments.

Les services qui sont intégrés à la Direction de la Santé sont :

- Bureau de gestion
- Bureau de la santé des personnes du 3ème âge

Division de la Santé de la Reproduction  
Division des maladies transmissibles;  
Division des Soins de Santé Primaires  
Division du SIDA  
Division des maladies non transmissibles  
Division de la Médecine privée et de la médecine traditionnelle  
Division de l'alimentation et de la nutrition

Les services qui sont intégrés à la Direction de la Prévention sont :

Division de l'immunisation et de la surveillance épidémiologique  
Division de l'éducation pour la santé  
Service national de l'hygiène  
Division du partenariat  
Bureau de gestion

## **II.6 Les sites Web**

Le ministère de la santé a mis en place un site bien renseigné : <http://www.sante.gouv.sn/>  
Les Ministères [www.gouv.sn](http://www.gouv.sn)

## **III. HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT**

### **III.1 Situation de référence**

#### **III.1.1 Eau potable et assainissement en milieu urbain**

##### **✧ Eau potable**

En 2002, l'accès à l'eau potable se situait globalement à des niveaux élevés en milieu urbain: 95,7% des ménages de la région de Dakar avait accès à l'eau potable, dont :

- 75,7% par Branchement particulier BP et 18,8% par Borne fontaine BF;
- 84,3% des ménages des autres centres desservis avait accès à l'eau potable, dont 57,1% par BP et 18,5% par BF.<sup>3</sup>

Cependant, il existe encore des disparités d'accès marquées entre les usagers. D'une part, il existe un fort écart de densité de branchements particuliers entre la région de Dakar et les autres centres desservis. D'autre part, 20% des ménages urbains et péri-urbains les plus modestes qui dépendent des bornes-fontaines pour leur approvisionnement en eau payent ce service de l'eau 3 à 5 fois le tarif de la tranche sociale.

Au niveau de quelques sites, des problèmes de qualité physico-chimique de l'eau sont relevés (salinité, nitrates, fer, fluor).

Deux échéances techniques prochaines sont à prendre en compte pour préserver l'équilibre financier du secteur: la venue à échéance du contrat d'affermage en 2006 et le remboursement de la dette du secteur qui va connaître une pointe de remboursement entre 2006 et 2010.

---

<sup>3</sup> Source : Etude OMD – Volume II stratégie, plan d'investissement et plan d'action - Décembre 2004

### ✧ Assainissement

Dans le domaine de l'assainissement en 2002, le taux d'accès des ménages urbains à l'assainissement était relativement substantiel à Dakar, mais faible dans les régions<sup>3</sup> :

- 64% dans la région de Dakar, dont 25% par assainissement collectif;
- 39% dans les autres centres assainis, dont 4% par assainissement collectif;
- 39% dans les autres centres, seulement par assainissement autonome.

Le secteur de l'assainissement est confronté à certaines contraintes :

- le taux d'accès des ménages à l'assainissement est faible par rapport à ceux de l'eau potable: l'origine de cette situation est à rechercher à la fois au niveau :
  - de l'offre: contraintes économiques et financières freinant le développement de l'assainissement collectif, intérêt limité porté à l'assainissement autonome, absence de promotion nationale de l'assainissement;
  - et de la demande : niveau de priorité supérieur accordé par les ménages aux autres services (eau, électricité, téléphone), faiblesse du niveau d'éducation à l'hygiène.

L'équilibre financier du secteur de l'assainissement n'est pas aujourd'hui atteint et reste un objectif de long terme. Le décalage entre le coût du service d'assainissement collectif et le niveau de la contribution financière actuellement demandée aux ménages pour ce service constitue un problème structurel délicat à résoudre. L'équilibre financier de l'ONAS est encore davantage fragilisé par la non couverture de ses charges de gestion des eaux pluviales

Aujourd'hui, l'assainissement jouit d'un haut niveau de priorité sectorielle: le Gouvernement a érigé l'assainissement en Ministère, et les partenaires au développement du Sénégal ont manifesté leur disponibilité à soutenir le développement de ce secteur; ceci pourrait contribuer à améliorer de manière substantielle les taux d'accès.

Les objectifs du gouvernement dans ce sous secteur restent :

- L'accès d'au moins 85% des populations urbaines et périurbaines à des services satisfaisants d'eau potable d'ici 2006 à des coûts compatibles avec les revenus des couches défavorisées ;
- L'amélioration des conditions sanitaires et du cadre de vie des populations urbaines et en particulier celles vivant dans les zones qui ne bénéficient pas des services d'assainissement adéquats ;
- La protection des ressources en eau servant à l'alimentation en eau potable des populations urbaines ;
- Le maintien et le renforcement de l'équilibre financier du secteur.

#### III.1.2 Eau potable et assainissement en milieu rural

En 2004, 64% de la population rurale dispose effectivement d'un accès qualifié de "raisonnable" à l'eau potable, au sens défini par l'OMS/UNICEF et seulement 17% des ménages ruraux disposent de systèmes d'évacuation des excréta . Un tiers des ménages ruraux ne disposent d'aucun système d'évacuation. Par ailleurs, l'utilisation de systèmes d'évacuation des eaux usées ménagères est quasiment inexistante. A cela s'ajoute une assez forte disparité régionale de taux d'accès.

En matière d'eau potable, les résultats obtenus sont substantiels, mais encore insuffisants. D'une part, encore 36% des ménages ruraux ne disposent pas d'un accès de qualité raisonnable à l'eau potable, et 19% disposent d'un accès par puits moderne qui ne garantit pas toujours la disponibilité et la potabilité de l'eau. D'autre part, les consommations spécifiques sont encore faibles: elles atteignent 30 litres/jour par personne pour les usagers disposant d'un branchement particulier mais ceux-ci ne

représentent que 10% des ménages. Pour les usagers des bornes fontaines qui représentent 35% des ménages, les consommations spécifiques atteignent à peine 20 litres/jour par personne.

L'hydraulique rurale dispose néanmoins d'atouts basés sur :

- une réforme institutionnelle majeure engagée depuis 1996 portant sur la gestion des forages ruraux motorisés ;
- le processus de transfert de la maintenance au secteur privé, engagé, avec 10% du parc actuellement sous maintenance privée ;
- à l'exception des ouvrages de captage dont l'âge constitue une préoccupation majeure, un état général du patrimoine qui est raisonnablement bon ;
- les capacités d'exécution des entreprises qui sont globalement en adéquation avec les besoins potentiels, sauf pour la réalisation de forages profonds et, dans une moindre mesure, de châteaux d'eau. Par ailleurs, il existe un fort intérêt du secteur privé pour l'exploitation et la maintenance des forages ruraux motorisés ;
- le secteur financier décentralisé qui a marqué son intérêt pour accompagner la gestion des forages motorisés ruraux.

Le taux d'accès des ménages ruraux à l'assainissement est encore très faible. Les principales contraintes de développement du secteur sont les suivantes :

- l'absence d'un cadre de planification et de programmation spécifique au milieu rural qui constitue un frein majeur au développement de l'assainissement villageois ;
- le coût d'accès qui représente une barrière pour la majorité des ménages ruraux ;
- les artisans maçons n'ont pas de formation de base pour construire des ouvrages répondant aux normes et standards minimum.

Toutefois, l'assainissement rural apparaît aujourd'hui en situation favorable et mature pour un changement d'échelle d'intervention:

- l'assainissement jouit d'un haut niveau de priorité sectorielle, tant de la part du Gouvernement que des partenaires au développement du Sénégal ;
- la demande des ménages ruraux est très forte, dès lors qu'un dispositif d'accompagnement adéquat est mis en place ;
- une expertise technique et des capacités de gestion de projets d'assainissement autonome ont été récemment développées et sont disponibles.

### **III.2 Politiques et programmes**

Les secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement ne disposent pas à ce jour, pour ce qui concerne le milieu rural, de cadres formels de planification et de programmation, ni de visions stratégiques explicites sous forme de lettre de politique sectorielle.

Toutefois, pour l'hydraulique, des orientations stratégiques ont été formulées et mises en application à partir de 1995 basées sur : (i) le document de politique unifiée d'investissement (1998), (ii) le nouveau système de gestion des forages ruraux motorisés (1996), (iii) le document de stratégie de réduction de la pauvreté (2002) et (iv) le concept de Plan local de développement hydraulique (2003).

Le développement de l'assainissement rural s'est fait jusqu'à présent à travers des projets d'ONG ou en tant que composante de projets d'hydraulique rurale du Ministère de chargé de l'hydraulique, sans coordination de ces interventions.

## **IV. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

### **IV.1 Situation de référence**

Au Sénégal, la population urbaine est passée de 25% en 1960 à près de 41% en l'an 2002. Ce phénomène est dû, en grande partie à un exode de la population rurale vers les centres urbains (Dakar principalement), à l'insuffisance de l'offre en matière de logements et à un taux élevé de croissance démographique et urbaine.

Aussi, le tissu urbain de la plupart de nos villes est caractérisé par la persistance des zones insalubres et impropres à l'habitation. Ces zones représentent dans beaucoup de grandes villes sénégalaises, environ 30 à 40 % de l'espace occupé. Elles concentrent une proportion importante de population dont la plupart provient des zones rurales très éprouvées ces dernières années par les cycles répétés de sécheresse et d'autres catastrophes naturelles.

Pendant des dizaines d'années, la pratique consistait, chaque fois que cela s'imposait, à faire déguerpir les populations qui avaient occupé spontanément des terrains afin d'y mettre en place de l'habitat planifié. Ces déguerpissements forcés étaient parfois accompagnés d'opérations de relogement dans des zones préalablement aménagées. De nombreux quartiers non planifiés ont ainsi été rasés.

C'est pour prévenir cette occupation irrégulière et anticiper sur les taudis que les services du secteur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ont eu recours à un certain nombre d'institutions et de mécanismes en vue d'encourager la production de logements pour le plus grand nombre, de parcelles viabilisées et d'équipements ; ces politiques visent également la rationalisation et la réglementation de l'espace :

- Création en 1951 de la Société Immobilière du Cap Vert (SICAP) dont la mission originale était la gestion du patrimoine bâti de l'administration. Au fil du temps, cette mission s'est étendue à la contribution et à l'aménagement harmonieux du territoire de la presque île du Cap Vert, surtout dans sa partie occidentale.
- En 1960 création de l'Office des habitations à loyer modéré (OHLM), devenu aujourd'hui Société nationale des habitations à Loyer modéré (SNHLM). Sa mission était de favoriser et de promouvoir une politique d'habitat accessible aux personnes aux revenus modestes. Son action s'étend sur l'ensemble du territoire national, touchant toutes les villes chef-lieu de région ou de département et quelques unes n'ayant pas ce statut mais qui ont été promues au rang de commune.
- la création en 1988 de la Société Centrale d'Aménagement de Terrains Urbains (SCAT-URBAM), société de droit privé ayant pour mission d'aménager et d'équiper des terrains urbains exclusivement réservés à l'habitation.
- L'orientation en collaboration avec la Coopération Allemande, depuis 1985 vers la Restructuration et la régularisation foncière.

On note, par ailleurs, un faible investissement consenti pour améliorer le cadre de vie et les moyens d'existence en milieu rural et péri urbain. Par exemple, dans la seule agglomération dakaroise (villes de Pikine et de Guédiawaye) environ 2.000 ha sont constitués de zones non loties et insalubres. Dans ces villes, on estime qu'un habitant sur trois réside dans une zone irrégulière non lotie.

### **IV.2 Politique et programmes**

Conformément aux engagements pris lors du deuxième sommet mondial sur les établissements humains à Istanbul (HABITAT II) en 1996 et les OMD, le gouvernement a élaboré une lettre de politique sectorielle qui définit les orientations majeures dans les secteurs de l'Urbanisme et de l'Habitat.

- Décret 64.573 du 30 juillet 1964 fixant les conditions d'application de la loi 64.46 du 17 juin 1964 relative au domaine national.
- Loi 76.66 du 2 février 1976 portant code du domaine de l'Etat
- Loi 72-25 du 19 avril 1972 qui a créé les communautés rurales
- Décret 72-1288 du 27 octobre 1972 relative aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national compris dans les communautés rurales.
- Loi 96.06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales
- Loi 96.07 du 22 mars 1996 portant transfert de 9 (neuf) domaines de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales à savoir :  
les domaines, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat, l'éducation, jeunesse et culture.
- Décret 96.1130 portant application de la loi de transfert de compétence aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière de gestion et d'utilisation du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine national.
- Décret 96.1131 portant création et organisation des structures d'élaboration du plan national d'aménagement du territoire.
- Décret 96.1132 portant application de la loi de transfert de compétence aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière d'aménagement du territoire.

En plus de ces textes législatifs et réglementaires on note l'existence de moyens de planification spatiale pour la gestion des terres comme le plan National d'Aménagement du Territoire...

#### IV.5 Les sites Web

Gouvernement : [www.gouv.sn](http://www.gouv.sn)

Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire : [www.muat.gouv.sn](http://www.muat.gouv.sn)

Banque de l'habitat du Sénégal [www.bhs.sn](http://www.bhs.sn)

Banque mondiale : <http://www.worldbank.org/>

### V. L'ELECTRIFICATION

#### V.1 Situation de référence

Durant les années 60, beaucoup de pays en développement ont bénéficié des opportunités financières des bailleurs de fonds bilatéraux et internationaux pour financer les investissements afin de développer l'accès à un prix raisonnable des consommateurs aux services publics, en particulier à l'électricité.

Mais à la fin des années 70, on a constaté l'échec des méthodes de gestion appliquées et on a enregistré une tendance à la réduction drastique des financements au profit des secteurs productifs de la part des organismes officiels de financement, agences d'aide bilatérale et multilatérale. Ces derniers ont concentré leurs efforts sur les secteurs à caractère social (éducation, santé et lutte contre la pauvreté) dans un contexte de difficultés budgétaires aiguës.

Au regard de l'importance du secteur de l'électricité dans l'économie, le Gouvernement a décidé d'opérer de profondes réformes institutionnelles dans le secteur de l'énergie dont les objectifs s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'ajustement global de l'économie.

La nouvelle politique énergétique a été déclinée dans la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE) depuis janvier 1997 avec comme objectifs : (i) d'éliminer les

opérateurs et les usagers. A ce titre, il convient de noter déjà l'exonération de TVA sur les factures des usagers à faible consommation.

Il est également prévu de mettre en place un Fonds d'Electrification Rurale ainsi que des actions de promotion et de maîtrise de l'énergie.

S'agissant du sous-secteur des combustibles domestiques, les préoccupations environnementales seront au cœur des actions qui seront menées. Pour assurer un approvisionnement durable des ménages en combustibles, le Gouvernement du Sénégal a lancé depuis 1998 le Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE) dans le cadre du programme RPTES, "Regional Program for the Traditional Energy Sector, Banque Mondiale". La stratégie mise en œuvre concerne principalement : (i) la diversification des combustibles domestiques, c'est à dire l'élargissement de la gamme actuelle des énergies de cuisson mis à la disposition des ménages (gaz butane, pétrole lampant, bio gaz, biomasse énergie) ; (ii) l'utilisation rationnelle de l'énergie par la diffusion massive de foyers améliorés plus économes que les fourneaux traditionnels énergivores ; (iii) l'exploitation durable des formations ligneuses grâce à l'aménagement participatif des forêts avec la responsabilisation des populations rurales, notamment les femmes et grâce à des techniques plus efficaces de carbonisation.

### **V.3 Le financement du secteur de l'électricité**

Sur la période triennale 2005-2007, les investissements programmés pour ce sous secteur (énergie) s'élèvent à 32.886 millions de Fcfa ce qui lui confère un poids important dans le programme sectoriel<sup>5</sup>. Ces investissements concernent en partie les projets majeurs suivants :

- Projet de diffusion des services électriques en milieu rural,
- Projet électrification rurale par voie solaire,
- Projet électrification rurale et urbaine par voie conventionnelle,
- Électrification des chefs lieux de communautés rurales,
- Programme de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution

Ce secteur bénéficie notamment pour la réalisation du programme d'électrification rurale de financements de partenaires au développement comme la Banque Mondiale, le Japon, la BAD/FAT , la KFW , le PNUD, les Pays Bas et l'Espagne .

### **V.4 Les producteurs**

Ministère de l'Energie et des Mines

- Direction de l'Energie ;
- Agence sénégalaise d'Electrification rurale ;
- Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;
- Comité national des Hydrocarbures.
- Société nationale d'Electricité (SENELEC) ;

### **V.5 les sites Web**

Ministère de l'énergie [www.energie.gouv.sn](http://www.energie.gouv.sn)

Sénélec : [www.senelec.sn](http://www.senelec.sn) (site en construction)

## **VI. LES TRANSPORTS**

<sup>5</sup> Sources PTIP 2005-2007

Le secteur des transports devrait apporter une contribution significative à la formation d'un capital physique efficace. L'objectif fondamental est d'en augmenter l'efficacité interne afin de contribuer de façon significative à l'amélioration de la compétitivité de l'économie en s'appuyant, entre autres, sur un Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT), outil de pilotage définissant les axes d'aménagement et de développement à moyen et long terme et devant servir de cadre à la planification à court terme.

Les transports constituent un secteur clé dont le rôle est d'appuyer le développement économique et social. A moyen terme, il est attendu de ce secteur une plus grande amélioration de la qualité des services et une réduction des coûts. Le secteur des transports doit en particulier :

- être dans un état qui contribue à la réduction des coûts de transports et donc des coûts des facteurs de tous les secteurs productifs en vue de leur meilleure compétitivité ;
- Soutenir la production agricole en permettant un accès permanent et de qualité pour la mise en place des intrants et l'évacuation des productions ;
- appuyer la lutte contre la pauvreté par un meilleur accès aux équipements sociaux (écoles, centres de santé etc.)
- appuyer l'intégration politique et administrative, d'une part des régions dans l'entité nationale et, d'autre part, à l'intérieur des régions prises individuellement ;
- soutenir les efforts d'intégration sous - régionale en réduisant les barrières physiques au développement des échanges entre le Sénégal et les pays limitrophes

Dans le cadre de cette étude les aspects relatifs aux infrastructures routières et au transport routier ont été pris en compte.

Pour les infrastructures routières l'objectif principal est d'assurer une bonne conservation du patrimoine routier ainsi que le développement cohérent et harmonieux du réseau ;

Pour les transports routiers l'objectif est d'appuyer le développement économique et social, d'assurer une plus grande amélioration de la qualité des services et une réduction des coûts de transport.

## **VI.1 Les Routes**

### *VI.1.1 Situation du secteur*

L'inventaire le plus récent du réseau routier classé fait état d'une longueur totale de 14 577 km décomposée en 4.265 de routes bitumées (29,3%), 10 371 km de routes non revêtues (70,7%).<sup>6</sup> La plus grande partie du réseau classé est situé à l'ouest d'une ligne Dagana-Kolda et concerne une zone regroupant plus de 85% de la population nationale et près de 90% de la production commercialisée.

Les inspections sommaires réalisées en 2002 ont permis de constater que 86% du réseau routier non revêtu est en mauvais état à très mauvais état (1% en bon état, 13% en état moyen ; 57% en mauvais état, 29% en très mauvais état).

Le réseau routier revêtu est à 42% en mauvais à très mauvais état (20,7% en bon état ; 36,4% en état moyen, 27,6% en mauvais état 15,3% en très mauvais état).

Au niveau sous-régional seules les liaisons avec la Mauritanie, la Gambie et la Guinée-Bissau sont en route revêtues. La connexion avec le Mali, pourtant fondamentale pour le dispositif d'ouverture du Port vers le pays voisins, est toujours en construction.

### *VI.1.2 Politiques et programmes*

<sup>6</sup> Sources Déclaration de politique sectorielle des transports / Situation économique et sociale du Sénégal Edition 2002-2003 Direction de la prévision et de la statistique / MEF.

La politique de renforcement et de développement du réseau routier national s'est appuyée sur deux objectifs majeurs :

- assurer la mobilité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire ;
- faciliter les conditions d'accès aux pays limitrophes pour les besoins d'intégration touchant différents secteurs.

La configuration actuelle du réseau routier national permet de noter les efforts accomplis par le Sénégal pour faciliter l'accès de son territoire à partir de sept (07) axes routiers offrant un niveau de service généralement satisfaisant, avec la volonté de poursuivre leur aménagement dans le respect des normes fixées par la CEDEAO:

- revêtement de 7,20 m de largeur ;
- accotements de 1,50 m de largeur.

En effet, au regard de la position géographique du Sénégal, les échanges intracommunautaires mis en exergue dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD, devront se développer en direction des pays limitrophes suivants : la Mauritanie au Nord, le Mali à l'Est, la Guinée Conakry au Sud, la Guinée Bissau au Sud, la Gambie au Centre. La convergence des politiques économiques passe par l'établissement de liaisons permanentes avec ces pays voisins, ce qui justifie la priorité qui a été accordée aux routes nationales assurant la couverture des zones frontalières.

D'autre part, le Gouvernement a mis en œuvre le Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports (PAST) dans le but d'améliorer l'état général du réseau.

## **VI.2 Transport urbain et rural**

### **VI.2.1 Situation du secteur**

Le transport urbain souffre d'un dysfonctionnement entre l'offre et la demande (la demande étant de loin supérieure) consécutif à la crise de la SOTRAC dans un contexte d'une urbanisation rapide.

L'exploitation du transport urbain de Dakar était assurée presque exclusivement par un système de transport informel, constitué par des cars de 35 à 40 places, communément appelés «cars rapides» et «ndiaga ndiaye». Ce mode de transport caractérisé par une insuffisance organisationnelle, une vétusté du parc et des méthodes d'exploitation anarchiques, entraînant leur implication dans de nombreux accidents et une forte contribution à la pollution sonore et atmosphérique de l'environnement urbain. A cela s'ajoutent, l'enclavement des zones de banlieue qui rend difficile l'accès des populations aux services de transport et la dégradation très avancée de certaines parties du réseau routier urbain.

Depuis le mois d'avril 2005 le transport public s'est doté de nouveaux bus délivrés à la société Dakar Dem Dikk par le gouvernement indien. En effet, un contrat a été conclu entre le Ministère sénégalais des Infrastructures de l'Équipement et des Transports terrestres et maritimes intérieurs et Tata Motors. Cet accord a porté sur la fourniture de 350 bus Tata, livrés avec un stock de pièces de rechange. La valeur dudit contrat qui s'élève à 18 millions de dollars, soit 9 milliards de francs CFA, est financée par une ligne de crédit indienne dont 42% représente un don du gouvernement indien et 58% constitue un prêt échelonné sur une période de 20 ans avec un taux d'intérêt de 1,75%. Ces bus ont été rétrocédés par l'État sénégalais à la société publique de transport en commun Dakar Dem Dikk (DDD).

Par ailleurs un partenariat technique entre Senbus Industries et Tata Motors doit déboucher sur la création d'une usine de montage de bus et de minibus de marque Tata à Thiès destinés au programme

de renouvellement du parc automobile sénégalais financé par la Banque mondiale. Sources Le Journal de l'Economie du 11 Avril 2005 / Wal Fadji du 7 Avril 2005.

Concernant le transport rural l'objectif principal est d'assurer son développement efficace et durable. Ce secteur n'a pas fait l'objet d'une stratégie nationale clairement définie ni d'une politique à l'instar des autres sous secteurs.

### VI.2.2 Politiques et programmes

#### *Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU)*

Le programme d'un montant de 134,4 milliards de \$ US, soit 87 milliard de F CFA, sera réalisé en deux phases respectives de 4 et 3 ans sur la période 2001-2007, avec possibilité de raccourcir les délais. Il s'articule autour des composantes suivantes :

1°) Infrastructures routières, sécurité et fluidité du trafic : Cette composante comprend la réalisation d'importants travaux y compris les dénivellements aux carrefours Cynros et Malick SY x Autoroute.

2°) Réhabilitation du chemin de fer de banlieue : Compte tenu de l'importance des investissements à réaliser pour cette exploitation, la rentabilité financière est très faible. Aussi, a-t-il été recommandé la formule d'affermage de ce service avec un partenaire privé.

Les travaux pris en charge par le PAMU devraient démarrer en 2005. Ils concernent :

- la pose d'une troisième voie entre Han et Fass Mbao et installation de la signalisation ;
- la protection de la ligne du PTB pour la construction d'un mur de clôture le long de l'emprise de la voie ferrée et de passerelles ;
- l'aménagement des passages dénivelés.

3°) Appui financier et développement du leasing : Le renouvellement du parc d'autocars de transports en commun (cars rapides et Ndiaga NDIAYE) est la composante la plus innovatrice du PAMU.

4°) Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain.

En matière de transport, d'autres actions ont été menées;

- la mise en place du plan de circulation et de transport (à Dakar et certaines capitales régionales ;
- la mise en œuvre d'une réglementation sur le contrôle des émissions de gaz des véhicules routiers ;
- l'instauration d'une politique de sécurité routière et de gestion de la circulation routière dont les composantes entre autres portent sur l'exploitant ;
- des bulletins d'accidents de la route dont le traitement informatique permet d'établir des statistiques pour mieux administrer la sécurité routière ;
- Programme d'Ajustement sectoriel des transports (PAST) 1991 – 1999 ;
- Lettre de politique sectorielle des transports urbains ;
- Deuxième programme sectoriel des transports (PST2) 1999 – 2001 ;
- Programme de transport rural ;
- Projet de réformes des Transports Urbains de Dakar ;
- Programme d'amélioration de la mobilité urbaine (Banque Mondiale) ;
- Restructuration de la Direction des Travaux Publics ;

- Mise en place d'un conseil national des routes ;
- Mise en place d'une agence autonome des Travaux routiers ;
- Modernisation de la Direction des Transports terrestres ;
- Politique nationale et programme de sécurité routière.

### **VI.3 Le financement du secteur des infrastructures routières**

Le financement des infrastructures et de l'entretien relève exclusivement de l'Etat. Les travaux neufs et les renforcements sont financés par les partenaires au développement à travers des subventions ou des prêts complétés par des contreparties financières de la part de l'Etat dans le cadre du PAST.

L'entretien courant est financé principalement sur ressources internes à travers le fonds routier. Le sous secteur transports routiers englobe l'essentiel des investissements du secteur tertiaire avec 330.124 millions de FCFA programmés pour 2005-2007. Cela s'explique par le démarrage, sur ressources internes de l'Etat de l'exécution physique de presque tous les grands projets routiers du PAMU.

### **VI.4 Les producteurs**

Au sein du Ministère des infrastructures, de l'équipement, des transports terrestres et des transports maritimes intérieurs, certaines entités prennent en charge le secteur des infrastructures routières et du transport :

- Cellule de Coordination du Programme sectoriel Transport.
- Direction des Transports terrestres ;
- Agence autonome des Travaux routiers (AATR).
  
- **Etablissements publics :**
  - Centre expérimental de Recherche et d'Etudes pour l'Equipeement (CEREEQ) ;
  - Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD).

## **VII. SPORTS**

A travers le décret 2001-110 du 11 mai 2001, les objectifs ci-dessous ont été assignés au Ministre chargé des Sports :

- promouvoir le développement du sport de base et du sport d'élite en mettant en place un financement adapté ;
- réhabiliter l'Union des Associations des sports Scolaires et Universitaires (UASSU) ;
- veiller à l'émergence et à la formation des sportifs de haut niveau ;
- s'assurer de leur participation dans les meilleures conditions aux compétitions internationales ;
- réaliser un programme d'infrastructures sportives sur l'étendue du territoire nationales, concernant toutes les disciplines ;
- relance les sports les plus populaires à performance moyenne ;
- hisser durablement à un niveau mondial les disciplines performantes sur le plan africain comme le basket et les arts martiaux
- promouvoir les disciplines les moins populaires (la natation)

Il est important de noter que malgré l'existence du Ministère des Sports ce secteur fait l'objet de l'intervention de plusieurs entités :

- La loi sur la décentralisation a fait du sport une compétence transférée aux collectivités locales
- l'érection d'un département ayant en charge la jeunesse et les activités socio-éducatives constituent des éléments nouveaux à intégrer dans les modalités d'exercice de la tutelle.
- la nouvelle structure (l'ONCAM) se réclame de trois tutelles ministérielles (Ministère de la Culture, Ministère de la Jeunesse, et Ministère des Sports).

### **VII.1 La politique sportive**

Dès sa prise de fonction Le Ministre d'Etat en charge du sport a défini ses priorités autour de la refonte des textes organisant le sport au Sénégal, la gestion des infrastructures et la formation des petites catégories.

La définition du cadre réglementaire du sport, dans sa pratique comme dans son organisation est un élément constitutif de la politique sportive. Toutefois, la loi 84-59 portant charte du sport est encore en vigueur mais elle souffre d'imprécisions par manque de décrets d'application et de réajustement de certaines de ses dispositions sur la base des données de la pratique.

La politique sportive est axée sur deux orientations :

1. Permettre à tous les sénégalais d'exercer le sport de son choix
2. Promouvoir l'excellence sportive en mettant chaque sénégalais dans les conditions d'être performant dans le sport de son choix afin de représenter dignement le pays dans les compétitions internationales

L'Assemblée Générale des Nations Unies, lors de sa cinquante huitième session, le 3 novembre 2003, a adopté une résolution proclamant « 2005, Année Internationale du Sport et de l'Education Physique en tant que moyen de promouvoir la santé, le développement et la paix. »

C'est ainsi que le Ministre d'Etat Ministre des Sports a mis en place un comité national et installé le 02/11/2004 chargé de la préparation, de l'organisation et du suivi de l'AISEP.

Suite aux réunions du Comité, il a été retenu de procéder au lancement officiel de l'AISEP, le dimanche 20 mars 2005.

A travers cette manifestation et à travers toutes celles qui se sont organisées durant cette Année Internationale du Sport et de l'Education Physique, l'objectif est de sensibiliser les pouvoirs publics, mobiliser les acteurs du Sport et de l'Education Physique pour rendre effective et significative, l'AISEP en promouvant l'Education, la Santé, le Développement et la Paix.

### **VII.2 Organisation du secteur des sports:**

#### ***VII.2.1 Le Comité National Olympique et sportif du Sénégal (CNOSS)***

Ce comité comprend 45 fédérations affiliées soit : 20 Fédérations olympiques et 23 Fédérations non olympiques. Le CNOSS est l'interlocuteur privilégié du monde sportif auprès des pouvoirs public ; il a pour mission :

- de sauvegarder l'idéal olympique et de faire respecter les règles régissant le sport olympique
- d'assurer la préparation et la participation des athlètes sénégalais aux jeux olympiques et à tous les jeux régionaux, continentaux et intercontinentaux
- de conseiller et d'assister les autorités dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de développement des activités ;
- d'établir et de maintenir des relations suivies avec le comité international olympique et
- de coordonner l'action des fédérations

### VII.2.2 Les Fédérations

Les différentes disciplines sportives suivantes sont organisées en fédérations: Athlétisme, Basketball, Boules (F.S.S.B), Canoë et Aviron, Handball, Karaté et disciplines associées, Pêche Sportive, Régates, Rugby, Sports Automobile et Motocycliste, Sports Travailleurs et TAEKWONDO

### VII.2.3 Les Comités nationaux

Des comités nationaux sont constitués pour l'organisation des courses hippiques, l'escrime, la gymnastique, Handisport, la lutte et le Vovinam Viet Voda

### VII.2.4 Les Nawétanes

L'organisation du Mouvement Nawétane traverse toute l'étendue du pays et possède une grande capacité de mobilisation, c'est à ce titre que le mouvement occupe une place particulière dans la politique sportive au Sénégal.

Le navétane apparaît comme un secteur dynamique de la vie sportive de notre pays. ; Il constitue même la singularité du mouvement sportif Sénégalais. Considéré souvent comme l'expression de la politique du sport de masse (ou sport pour tous) au Sénégal

Le mouvement navétane est né des tournois informels entre rues, puis a évolué en rencontres entre quartiers. Au fil du temps, les quartiers se sont organisés pour présenter des équipes plus structurées. C'est avec la réforme de 1969 que le navétane est pris en compte dans les préoccupations des autorités.

Il est réglementé et officialisé à partir de 1973 avec la création de (Organisme National de Coordination des activités de Vacances ONCAV. Le mouvement est structuré d'une manière pyramidale, allant du sommet (L'ONCAV) à la cellule de base (l'ASC) en passant par l'ORCAV et l'ODCAV.

L'ONCAV est chargé entre autres: i) de l'administration et de la gestion des activités durant les vacances de fin d'année scolaire, ii) de faire du sport et de la culture des instruments efficaces pour l'unité de la jeunesse de notre pays, iii) de les mettre au service de l'amitié et de la solidarité entre les peuples.

C'est fort de cette réalité que le mouvement est reconnu comme un partenaire privilégié de l'Etat au delà même de la pratique sportive stricto sensu.

En 2003 l'ONCAV déclarait 2300 ASC avec quelques 300.000 licenciés répartis sur l'ensemble du territoire national. Sur l'ensemble du territoire, en milieu urbain comme en milieu rural, le navétane offre à des milliers de jeunes la possibilité de satisfaire leur demande de pratique sportive.

La subvention directe de l'Etat, le rapport des collectivités locales, le produit de la vente des billets d'entrée aux différentes manifestations, les fonds levés lors des campagnes de soutien, le début d'implication des sponsors permettent au mouvement de disposer de ressources certaines.

Le mouvement nawétane s'est toujours inscrit dans une vision associant le sport et la jeunesse. L'érection de ces secteurs en deux ministères distincts exerçant chacun la tutelle est une donnée nouvelle qu'il faut intégrer. D'autre part, depuis 2003 nous observons une bipolarisation du mouvement nawétane avec la création et la reconnaissance de l'Organisme National de Coordination des Activités de masses (ONCAM), Elle se donne comme mission de :

- mener des actions de citoyenneté, d'éducation de volontariat et de développement ;
- d'orienter le mouvement nawétane vers des actions en faveur de la santé, de l'emploi des jeunes et des activités socio-économique et ceci en partenariat avec les ministères de l'éducation, de la jeunesse, de l'intérieur, de l'environnement, de l'agriculture de la santé, de la culture et du sport.

### VII.3 Le financement du secteur des sports

L'Etat et les collectivités locales restent les principaux bailleurs du secteur aussi bien pour les infrastructures que pour les compétitions internationales, la formation et le transport. Toutefois d'autres ressources proviennent des fédérations internationales et du mouvement sportif national (Associations sportives et culturelles - ASC), à travers le sponsoring, les recettes, le parrainage, l'appui des entreprises comme la Lonase.

Le sport fait partie des secteurs qui ont été transférés aux collectivités locales ce qui crée des opportunités nouvelles de financement à travers la coopération décentralisée.

Dans le PTIP 2004-2006 l'Etat avait renforcé les crédits alloués à ce secteur par le financement du programme de construction d'infrastructures sportives et d'équipements sportifs.

<b>PROJET N° 1 CONSTRUCTION ET REHABILITATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES</b>	
<b>F cfa</b>	
Composante n° 1 : Construction d'infrastructures sportives	2 065 000 000
Composante n° 2 : Réhabilitation d'infrastructures sportives	3 029 083 750
Composante n° 3 : Construction de plateaux multifonctionnels	560 000 000
Composante n° 4 : Eclairage sportif des stades nouveaux	805 484 520
Composante n° 5 : Terrains en gazon synthétique	1 800 000 000
Composante n° 6 : Installation de paratonnerres	225 344 000
<b>PROJET N° 2 EQUIPEMENTS</b>	
Equipement	315 000 000
<b>TOTAL BCI 2004</b>	<b>8 799 912 270</b>

*Sources : Bilan du secteur des sports pour l'année 2004 et perspectives 2005 Direction de la planification*

Pour ce qui concerne la coopération internationale, d'importants projets sont envisagés parmi lesquels:

- L'Arène Nationale de Lutte, l'Hippodrome National et le Palais des Sports classés dans les grands projets du Chef de l'Etat sont des projets à soumettre à la Coopération Internationale ;
- Des bourses de formation sont prévues pour un DEA en Ingénierie de la Formation avec la CONFEJES, en formation de formateurs avec l'Allemagne qui reçoit plusieurs entraîneurs sénégalais de football et en Professorat de sport avec la République Cubaine.

### VII.4 Les producteurs

L'importance accordée à ce secteur s'est traduite par la mise en place d'un Ministère des Sports organisé autour d'un Cabinet et des services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection technique ;
- Centre national de Communication et de Documentation.

#### VII.4.1 La Direction de la haute Compétition

Elle a pour mission :

- d'assurer la gestion performante du sport de haute compétition
- de favoriser l'émergence et la formation du sportif de haut niveau

- d'élaborer et de conduire le programme des compétitions internationales
- de promouvoir un programme de réinsertion sociale et professionnelle des sportifs de haut niveau.

#### **VII.4.2 La Direction des Activités physiques et sportives**

Elle œuvre pour la promotion des activités physiques et de la pratique populaire des sports.

A cet effet, elle a pour mission :

- d'organiser et de superviser les compétitions de l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires ;
- d'encourager de superviser et de contrôler l'activité physique et sportive pratiquée par les associations
- de soutenir et de contrôler l'action des fédérations, groupements sportifs et institutions consacrant tout ou partie de leurs activités au sport.

#### **VII.4.3 La Direction de la Formation et du Développement sportif**

La DFDS est chargée de suivre, de traiter et d'appuyer toutes les questions afférentes :

- à la formation professionnelle, initiale et continue des agents du département, des cadres et animateurs du mouvement sportif
- à la conception et la mise en œuvre des programmes de formation dans le domaine sportif
- la conception et la planification des politiques et programmes de développement des activités physiques et sportives.

#### **VII.4.4 Le Centre national d'Education populaire et sportive**

Il forme les cadres de l'Education Populaire et du Sport. Hormis cette mission de formation, le CNEPS :

- participe également au processus de formation permanente des personnels des Ministère des Sports et de Jeunesse, des associations et organismes oeuvrant dans les mêmes domaines.
- Aide aux actions d'étude et de recherche avec l'ensemble des partenaires associés.
- Soutient la politique sportive de haut niveau avec le collège des espoirs nationaux
- Effectue des recherches et réalise les documentations relatives à l'éducation populaire et sportives.

Cette école, à vocation régionale, est subdivisée en trois sections :

- une section de l'Education Populaire ;
- une section de l'Education Sportive ;
- une section de stages sportifs.

#### **VII.5 Quelques sites Web**

- Site du ministère : [www.sports.gouv.sn](http://www.sports.gouv.sn)

- CONFEJES Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage <http://www.confejes.org>

#### **VIII. LOISIRS**

Ce secteur, pour ce qui concerne le tourisme communautaire qui constitue l'élément le plus important dans le thème des services sociaux de base, est géré par la Direction des Loisirs logé au

sein du Ministère du Tourisme et des transports aériens. Il s'agit d'un domaine en pleine structuration et qui ne dispose pas encore d'une lettre de politique sectorielle.

### **VIII.1 Organisation du secteur**

La Direction des Loisirs comprend la Division des Etudes et Projets et la Division des Activités de Loisirs

#### *VIII.1.1 La Division des Etudes et Projets*

La Division des Etudes et Projets est chargée notamment de :

- l'élaboration d'une politique consensuelle et participative des loisirs ;
- l'organisation et du développement des loisirs communautaires par des mesures incitatives à l'aménagement de sites et d'espaces, d'infrastructures et d'installations de loisirs ;
- la promotion de la récréo-touristique et des loisirs sportifs ;
- l'aide à la promotion du tourisme intérieur ou tourisme des résidents ;
- la promotion des ludothèques et de l'appui aux bibliothèques ;
- l'étude et de la proposition de nouveaux jeux et loisirs élaborés à partir de notre patrimoine socioculturel ;
- l'agrément de mise en exploitation des projets des salles de jeux et de loisirs.

La Division des Etudes et Projets comprend :

- le Bureau de promotion des loisirs et d'études des projets ;
- le Bureau d'organisation et de l'agrément.

#### *VIII.1.2 La Division des Activités de Loisirs*

La Division des Activités de Loisirs est chargée notamment :

- de l'organisation et de la tenue du fichier national des salles de jeux et de loisirs ;
- de la préparation des travaux de la commission nationale des licences des salles de jeux et de loisirs ;
- de l'élaboration d'un programme de contrôle de leurs activités
- du recensement et du suivi des dossiers des salles de jeux et de loisirs agréées ;
- de l'établissement de programmes de contrôle des activités des salles de jeux et de loisirs ;
- de l'élaboration et de l'application de dispositions réglementaires relatives aux salles de jeux et de loisirs et des sanctions de leur violation.

La Division des Activités de Loisirs comprend :

- Le Bureau de la réglementation et de contrôle des équipements.
- Le Bureau de la formation et de la coordination

### **VIII.2 Quelques sites web**

[www.gouv.sn](http://www.gouv.sn) site du ministère du tourisme

## BIBLIOGRAPHIE

- Programme triennal d'investissements publics 2005/2007 Ministère de l'Economie et des Finances Direction de la coopération économique et financière Octobre 2004
- Document de stratégie de réduction de la pauvreté DSRP
- Situation économique et sociale du Sénégal 2002-2003 MEF/Direction de la prévision et de la Statistique
- Déclaration de la politique de population MEF/Direction de la planification des ressources humaines - Mars 2002

### EDUCATION

- Rapport général de la troisième revue annuelle de PDEF- Ministère de l'éducation - Direction de la planification et de la réforme de l'éducation DPRE 14-15 Janvier 2005
- Loi n°91-22 d'orientation de l'éducation nationale
- Loi n° 2004 - 37 modifiant et complétant la loi d'orientation de l'éducation nationale n° 91-22 du 16 Février 1991
- Programme de développement de l'éducation et de la formation (Education pour tous) PDEF /EPT Ministère de l'éducation Mars 2003
- Projet de création de daaras modernes Ministère de l'éducation / DEE Avril 2003
- Objectifs du millénaire pour le développement –Assurer une éducation primaire pour tous – Mbaye Dieng UCAD Janvier 2005
- Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation –Décembre 2004
- Etude de cas : les volontaires de l'éducation au Sénégal l'ADEA (Association pour le développement de l'éducation en Afrique) /Ministère de l'éducation –Direction de la planification et de la réforme de l'éducation –Août 2001
- Lettre de politique générale pour l'éducation et la formation

### SANTE

- Programme National de développement de la santé PNDS phase II 2004-2008 Août 2004
- Programme de développement intégré de la santé et de l'action sociale PDIS 1998-2002
- Etude sur les OMD du secteur de la santé. Rapport diagnostic – Docteur Aminata Touré Haidara Novembre 2004

### EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

- Lettre de politique sectorielle pour l'eau potable et l'assainissement en milieu urbain et rural Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique /Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement /Ministère de l'Economie et des Finances Janvier 2005.
- Sénégal eau douce 2003.
- Sénégal assainissement 2003.
- Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire PEPAM 2015
- Elaboration d'un document de stratégie pour la réalisation à l'horizon 2015 des OMD Ministère de l'agriculture et de l'Hydraulique. Direction de l'Hydraulique. Décembre 2004

### CADRE DE VIE

- Plan d'actions pour l'environnement et le cadre de vie Dr Henri Mathieu Lô Octobre 2004
- Lettre de politique sectorielle du ministère de l'habitat.
- Guide pratique d'accès au logement – Landing Sané ,Badara Ciss ,Daouda Bop,Séllé Ndiaye,Mamadou Sylla,A.Raphael Ndiaye Mars 2003
- Evolution de la gestion des établissements humains du Sénégal 1996-2000 Comité National habitat II Mai 2001.

## ENERGIE

- Dossiers urgents du sous secteur électricité Ministère de l'Energie et des mines – Direction de l'énergie Septembre 2003
- Rapport de passation de service Ministère de l'Energie et des mines –Direction de l'énergie Octobre 2003
- Conseil présidentiel sur le secteur de l'électricité –projets de directives présidentielles - Ministère de l'Energie et des mines – Direction de l'énergie Septembre 2003
- Décret n°98-334 du 21 Avril 1998 fixant les conditions et modalités de délivrance et de retrait de licence ou de concession de production, distribution et de vente d'énergie électrique
- Programme d'action régional de lutte contre la désertification – Afrique – atelier régional relatif à la mise en place d'un réseau sur la promotion des énergies renouvelables et des écotecnologies –Tunis 26-29 Oct. 1998 Programme Energie Enda-TM
- Stratégie et plan d'actions pour la relance du développement des énergies renouvelables - Ministère de l'Energie et des mines - Mai 2004
- Le rôle des acteurs intervenant dans l'octroi des concessions et des licences - Commission de régulation du secteur de l'électricité - Novembre 2002
- Note d'information sur la commission de régulation du secteur de l'électricité -Commission de régulation du secteur de l'électricité. Sept 2003

## TRANSPORTS

- Déclaration de politique sectorielle pour les transports –MEF/METT/MEPTM/MTTA Décembre 1998
- Ministère du plan et du développement durable –Direction de la planification nationale et de la coordination avec la planification régionale : Programme d'infrastructures pour la réalisation des OMD - Janvier 2005

## SPORTS

- Lettre de politique sectorielle des sports – Ministère des sports – décembre 2004
- Rapport d'activités 2003 – programmation 2004 et perspectives 2005 Ministère des sports
- Bilan du secteur des sports pour l'année 2004 et perspective pour 2005 -Ministère du Plan - Direction de la planification Nationale et de la coordination avec la Planification régionale - Mars 2004
- Bilan du secteur jeunesse 2004 et perspectives 2005 Ministère du Plan - Direction de la planification Nationale et de la coordination avec la Planification régionale - Mars 2004
- Recherche sur le Ministère de la jeunesse Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan - Direction de la planification - Août 2004
- Arrêté 010238 du 31 décembre 2003 fixant les conditions d'octroi et de retrait de la délégation de pouvoirs aux fédérations et groupements sportifs
- Loi n°84-59 portant charte du sport du 23 Mai 1984
- Brochure sur l'année internationale du sport et de l'éducation physique, 2005 Unité pour l'éducation physique et le sport ED/STV/PES
- Déclaration d'Athènes – Quatrième Conférence Internationale des ministres et Hauts Fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport 6-8 Décembre 2004
- BARRY, Bayla. – Diagnostic du programme d'encadrement de la jeunesse au Sénégal. L'exemple du Ministère de la jeunesse et des sportif.- DAKAR : INSEPS, 2000 – 52p
- Ndiaye, Oumar. – De la Délégation de pouvoir ai transfert de compétence : prétexte à un regard sur la politique sportive à travers le football. Dakar INSEPS, 2000 – 29p.
- SANOGO, Diénébou. La mobilisation des jeunes filles et des femmes par la pratique des activités physiques et sportives comme moyen d'insertion sociale au Mali. Dakar. – INSEPS, 2000.94p.
- SOLTANI, Adel. Insertion sociale des enfants en situation difficile an Sénégal : cas du « Village S.O.S » de Dakar. Dakar. Dakar : INSEPS, 2000.-86p.
- TINE, Célestin Marie. – Contribution – à une étude pour l'organisation du Loisir en milieu jeune : l'exemple du Sénégal. Dakar, INSEPS, 2002. – 45p.

- NDIAYE, cheikh Talibouya. Plaidoyer pour un cadre de la jeunesse et de l'Education Populaire. Dakar. – INSEPS, 2002. 78p.
- PREIRA, Gabriel Luciano. La Santé de la reproduction des jeunes. Exemple du Centre Conseil pour Adolescents de Ziguinchor. Dakar. INSEPS, 2002. – 55P.
- GUEYE, El Hadj Moctar. Propositions pour un plan de relance du football dans la ville de St-Louis. Dakar INSEPS, 2002. – 65p.
- KA, Moumi. Les problèmes de Santé de la reproduction des adolescents et des jeunes. Le cas de la ville de Mbour. Dakar, INSEPS, 2002. 63p.
- GNING, El Hadj Tanor. Implication et participation des jeunes dans la gestion de l'environnement au niveau de Dakar. Dakar, INSEPS, 2002. 54p
- Faye, Daouda. Politique de Développement du Tennis au Sénégal. Dakar, INSEPS, 2002. 42p.
- DIAW, Cheikh. La violence des supporters dans les stades Sénégalais, les courses, les compétitions et la réaction. Dakar, INSEPS, 42p.
- DIALLO, Alassane. L'Ecurie Sérère, structure socialisatrice et productrice de modèles de réussite dans la communauté Sérère. Dakar, INSEPS, 2002. – 40p.
- CISSE, Ibrahima. Pour un meilleur devenir des collectivités éducatives : études de cas : la colonie de vacances. Dakar INSEPS, 2002, 45p.
- NGUEMA, Alphonse ONDO. L'enseignement de l'Education physique et sportive à l'école élémentaire dans la commune de Dakar. Analyse au bilan ? Perspectives. Dakar, INSEPS, 2002. 66p.

## SITES UTILES

- Site officiel du gouvernement Sénégalais : [www.gouv.sn](http://www.gouv.sn)
- Ministère de l'intérieur et des collectivités locales : [www.mint.gouv.sn](http://www.mint.gouv.sn)
- Ministère des affaires étrangères : [www.diplomatie.gouv.sn](http://www.diplomatie.gouv.sn)
- Ministère de l'éducation : [www.education.gouv.sn](http://www.education.gouv.sn)
- Ministère de l'économie et des finances : [www.finances.gouv.sn](http://www.finances.gouv.sn)
- Ministère de la santé et de la prévention : [www.sante.gouv.sn](http://www.sante.gouv.sn)
- Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles : [www.emploi.gouv.sn](http://www.emploi.gouv.sn)
- Programme National de Bonne Gouvernance : [www.pnbg.gouv.sn](http://www.pnbg.gouv.sn)
- Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire : [www.muat.gouv.sn](http://www.muat.gouv.sn)
- Agence de l'informatique de l'Etat : [www.adie.sn](http://www.adie.sn)
- Ministère de la famille, du développement social et de la solidarité nationale : [www.famille.gouv.sn](http://www.famille.gouv.sn)
- Cellule d'appui aux élus locaux [www.uael.sn](http://www.uael.sn) (site en construction)
- Institut africain de gestion urbaine IAGU [www.iagu.org](http://www.iagu.org)
- Unesco [www.unesco.org](http://www.unesco.org)
- Portail sur l'eau de l'UNESCO <http://www.unesco.org/water/> vise à améliorer l'accès à l'information sur l'eau douce dans le réseau Internet.
- Enda <http://enda.sn>
- Gerad : [www.gerad.org](http://www.gerad.org)
- Oxfam [www.oxfamsol.be/fr](http://www.oxfamsol.be/fr)
- Fonds d'équipement des Nations Unies FENU [www.unctf.org](http://www.unctf.org)
- Nations unies Sénégal [www.un.org.sn](http://www.un.org.sn)
- Direction de la prévision et des statistiques : [www.ansd.org](http://www.ansd.org)

## **LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

- Serigne Momar Seck Chambre de commerce
- Amadou Wague DAGAT Ministère de l'intérieur
- Malick Thiaw DAGAT Ministère de l'intérieur
- Doudou Mendy Colupas
- Adama Doucouré Colupas
- Amady Ba planificateur- Point focal Santé Ministère de la planification.
- Ermelinda Diatta Chargée de programme à la direction de la planification –Sectorielle Jeunesse – Sports –Loisirs
- Yakhya Ndoye Chef de cabinet du Ministère des infrastructures, de l'équipement, des transports terrestres et des transports maritimes intérieurs -
- Aziz Gueye Ministère des infrastructures, de l'équipement, des transports terrestres et des transports maritimes intérieurs – Point focal DSRP
- Mame Thierno Niang Ministère des infrastructures, de l'équipement, des transports terrestres et des transports maritimes intérieurs - Direction des transports
- Moussa Diallo Direction des loisirs Ministère du Tourisme.
- Seydou Diaw Ministère des sports – Inspection des Sports –Point focal DRSP
- Mme Héléne Sarr Sano Responsable de la Documentation Ministère des Sports
- Ousmane Amadou Ndiaye Ministère de l'Education
- Babacar Mboup DEPRE Ministère de l'Education